



MINISTER DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE,
DE LA PECHE ET DE L'ALIMENTATION.

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GABONAISE DE SECURITE ALIMENTAIRE

AVIS AU PUBLIC

Un article largement diffusé sur les réseaux sociaux au cours des dernières heures fait état d'utilisation de formol pour la préservation de l'état de fraîcheur et de prolongement de la durée de conservation de produits halieutiques en République Gabonaise.

Après vérification, l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA) dément formellement cette allégation tirée d'un copier-coller d'un article publié dans un média basé en République Togolaise (journal L'ALTERNATIVE N°622 du 23 juin 2017) et renvoyant à des faits qui se seraient produits dans ce pays.

Les opérations effectuées par les brigades d'inspection de l'AGASA ne font ressortir aucun cas d'utilisation de ce produit à des fins de conservation de produits alimentaires.

Tout en appelant à la vigilance des consommateurs, l'AGASA tient à rassurer et réaffirmer son engagement à garantir l'innocuité des aliments mis en consommation.



Fait à Libreville, le 27 SEP 2019

Le Directeur Général

Alia Maheva BONGO ONDIMBA